# Covid-19 – Point Etats-Unis et Canada au 26 mars

#### **Etats-Unis**

#### Mouvements des personnes

Le 11 mars, le Président Trump a annoncé que les <u>personnes ayant séjourné les 14 derniers jours dans un pays de la zone Schengen</u> (y compris France) ne seraient <u>plus autorisées</u> à pénétrer sur le territoire américain à compter du 14 mars, et ce <u>pendant 30 jours</u>. La mesure de fermeture avait déjà concerné la Chine à compter du 2 février et l'Iran du 2 mars, et a été étendue à partir du 16 mars au Royaume-Uni et à l'Irlande. L'interdiction ne concerne pas les citoyens américains et résidents permanents (carte verte), ainsi que quelques exceptions ciblées.

#### Restrictions sur les échanges de biens agroalimentaires

SI le discours du Président Trump, le 13 mars dernier, a laissé entendre que l'interdiction d'entrée sur le territoire américain en provenance de la zone Schengen concernerait également les biens, cela a été démenti dans l'heure. Il n'y a, à l'heure actuelle, <u>aucune restriction, particulière au contexte Covid-19</u>, <u>aux échanges entre France et Etats-Unis qui concerne les productions agricoles et agroalimentaires</u>. Les agences sanitaires américaines communiquent régulièrement sur l'absence de preuve que le virus puisse être transmis par les aliments ou les emballages alimentaires.

Dans le contexte de limitation des missions à l'étranger, la Food and Drug Administration a annoncé le 10 mars le report de ses missions d'inspection à l'étranger prévues en avril (sauf inspections jugées critiques), notamment celles qui devaient avoir lieu en France et, à compter du 17 mars, les contrôles sur place de routine effectués chez les importateurs, puis dans les industries agro-alimentaires (substituant autant que faire se peut par des contrôles documentaires à distance). Le Département de l'Agriculture n'a pas, pour le moment, communiqué sur un allègement de ses contrôles. Aucun allègement des contrôles sanitaires à l'importation n'a été annoncé.

## Problématiques impactant agriculture et agroalimentaire

Les mesures liées aux rassemblements des personnes, à la fermeture des lieux accueillant du public, voire à la limitation des déplacements, relèvent essentiellement, de par la nature fédérale des Etats-Unis, des échelons locaux (Etats fédérés, villes). Au niveau fédéral, des recommandations ont été émises, notamment pour éviter les restaurants et bars, ainsi que de limiter les rassemblements à 10 personnes (50 encore le 15 mars). Cela s'est accompagné d'un appel au maintien de l'activité économique dans seize secteurs essentiels, parmi lesquels l'agriculture et l'agroalimentaire.

Pour autant, fleurissent au plan local des mesures de confinement (mises en place dans plusieurs Etats, notamment en Californie, et à New-York...), des fermetures obligatoires des restaurants et des bars (Ohio, Etat de Washington...). L'impact économique sur le secteur de la restauration apparaît important, avec depuis début mars des pertes de 25 Mds\$, et des pertes d'emplois de trois millions. Ces multiples initiatives locales conduisent à des disparités de traitement sur le statut des points de vente alimentaire, du transport de produits alimentaires et des industries agroalimentaires, que les professionnels des secteurs concernés regrettent. Ils appellent à une clarification et une uniformisation des mesures sur ces points.

Amazon, qui souhaite embaucher 100 000 personnes pour faire face à l'afflux de commandes, a indiqué prioriser dans le traitement de celles-ci les produits alimentaires et liés à la santé, au détriment des autres types de produits.

Côté agriculture, la principale préoccupation est l'accès à la main d'œuvre temporaire (fruits et légumes, filière laitière), principalement immigrée, pour laquelle les fermetures des consulats dans certains pays d'Amérique Centrale (notamment Mexique) entravent la délivrance des visas nécessaires. Le Département de l'Agriculture est notamment intervenu le 17 mars pour maintenir un

service de visa à Mexico. L'annonce le 20 mars de la fermeture de la frontière américaine avec le Mexique, sauf trafic « essentiel », a toutefois fait ressurgir les craintes d'un manque de main d'œuvre.

Les difficultés économiques générées par le virus renforcent la demande, déjà formulée depuis quelques mois, de la mise en place une troisième année d'un plan de soutien exceptionnel à l'agriculture pour pallier les difficultés économiques générées par les contentieux commerciaux, notamment avec la Chine (pour mémoire, le plan 2018 était de 12 Mds\$, le plan 2019 de 18 Mds\$), auquel le plan de relance économique vise à répondre (cf. infra).

Par ailleurs, de nombreuses distilleries de spiritueux ont annoncé orienter leur production vers celle de gel hydroalcoolique (délivré la plupart du temps gratuitement, grâce à des dons locaux prenant en charge une partie du coût), dont le besoin demeure important, le respect des exigences réglementaires d'enregistrement pour la fabrication de ces produits de santé ayant été temporairement levé, et les droits d'accise sur l'alcool ainsi utilisé ôtés . Dans le même temps, la filière bioéthanol indique que la baisse de consommation de carburants générée par la crise impacte durement certaines industries, et demande à bénéficier des plans de soutien économique.

#### Mesures économiques

Au vu de l'impact économique des diverses mesures suggérées ou adoptées, un plan de soutien fédéral d'environ 100 Mds\$ a été <u>voté et promulgué</u> le 18 mars, qui comporte:

- l'instauration d'un congé maladie indemnisé pour tous les travailleurs ;
- un renforcement de l'assurance-chômage;
- des enveloppes accrues, de 1,2 Md\$, pour l'aide alimentaire intérieure, avec en outre l'introduction de souplesses additionnelles, notamment en supprimant la limite d'accès de trois mois aux timbres alimentaires pour les adultes (non âgés) sans dépendants à charge.

D'ores et déjà, un report du paiement des impôts fédéraux sur le revenu et les sociétés (pour les montants inférieurs à 1 M\$) a été annoncé par l'exécutif (environ 200 Mds\$).

Le 25 mars, un accord de principe a été dégagé au Congrès sur un plan de relance économique de 2000 Mds\$, comportant des aides directes à la plupart des foyers américains, un élargissement de l'assurance-chômage, des mécanismes de soutien aux PME (notamment des prêts ou des exemptions de charge pour celles qui ne débauchent pas leur personnel), et notamment pour l'agriculture et l'alimentation :

- 25 Mds de crédits supplémentaires sur l'aide alimentaire aux plus démunis, au premier chef pour les timbres alimentaires et la distribution de repas dans les écoles, ainsi qu'une augmentation du plafond de défiscalisation des dons aux associations caritatives en alimentation ;
- 9,5 Mds\$ d'aides aux filières agricoles en difficulté (peu de détail à ce stade, mais les secteurs des fruits et légumes, de l'élevage et des produits laitiers, ainsi que les circuits court sont concernés), ce montant pouvant être abondé de 14 Mds supplémentaires;
- 1 Md\$ de prêt aux activités économiques en milieu rural.

Face à des demandes pressantes du secteur économique, l'exécutif a indiqué envisager de lever les droits de douane additionnels appliqués sur certains produits, notamment en provenance de Chine, directement nécessaires pour lutter contre l'épidémie (produits médicaux, etc...).

Face aux achats massifs opérés depuis le 13 mars par des consommateurs souhaitant constituer des réserves alimentaires et de biens de première nécessité, l'exécutif américain a appelé au calme en rappelant qu'il n'y avait pas de risque de pénurie, et a autorisé sur les territoires les plus touchés la levée, sous certaines conditions, du nombre maximal d'heures de conduite consécutive par un chauffeur (11 h, assortie de 10 h de repos). Des derniers échos de la profession, c'est le maillon du transport, et notamment le manque de chauffeurs, qui demeurerait le facteur principal de risque sur le maintien d'un bon fonctionnement de la chaîne agroalimentaire.

#### Canada

### Mouvements des personnes

Le 13 mars, le Gouvernement fédéral a recommandé aux résidants canadiens d'éviter les voyages à l'étranger non essentiels, et aux voyageurs arrivant au Canada de respecter une période d'auto-quarantaine de 14 jours. Le 16 mars, <u>il a annoncé que les personnes non résidentes au Canada se verraient refuser l'entrée sur le territoire à compter du 18 mars, pour une durée indéterminée.</u> L'interdiction ne concerne pas les citoyens canadiens et résidents permanents, mais également les citoyens américains en cas de voyage indispensable (notamment pour raison de travail, les voyages de loisir n'étant plus autorisés à compter du 21 mars), ainsi que quelques exceptions ciblées.

#### Restrictions sur les échanges de biens agroalimentaires

Aucune restriction, particulière au contexte covid-19, aux échanges entre France et Canada n'existe concernant les productions agricoles et agroalimentaires.

#### Mesures économiques

Les mesures liées aux soins de santé aux rassemblements des personnes, à la fermeture des lieux accueillant du public, voire à la limitation des déplacements des personnes, relèvent essentiellement, de par la nature fédérale des du Canada, des Provinces. Au niveau fédéral, des recommandations générales ont été émises.

Le 18 mars, le Gouvernement canadien a <u>annoncé</u> un plan de soutien à l'économie canadienne, de 82 Mds\$CAN (3% du PIB), comportant 55 Mds\$CAN de report d'impôts (au-delà du 31 août) pour les foyers et les entreprises canadiennes, et 27 Mds\$CAN d'aides aux travailleurs et entreprises canadiennes. Parmi ces aides :

- une hausse temporaire des allocations familiales et un assouplissement des règles de programmes sociaux;
- une allocation d'urgence pour aider les plus démunis en cas de chômage, de nécessité de garder à domicile leurs enfants ou de prise en charge de dépendants ;
- une aide pour les petites entreprises et associations sans but lucratif, de 10 % des salaires pendant 90 jours (limité à 25 000 \$CAN par entreprise) ;
- un abondement de plus de 10 Mds\$CAN des programmes de crédit aux entreprises;
- l'engagement des six plus grandes institutions financières de faciliter au cas par cas les difficultés financières rencontrées par les entreprises.